



Mission d'assistance technique en régulation et supervision bancaires à la COBAC

AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique au siège de la COBAC à Libreville au Gabon, du 30 juillet au 10 août 2018, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, portant sur la supervision sur base consolidée des groupes bancaires. L'atelier de travail conduit avec l'équipe-projet désignée par le Secrétariat Général de la COBAC a permis de passer en revue la dernière version des états financiers consolidés préparés par le SG-COBAC, avant qu'ils soient finalisés et mis en vigueur.

En outre, sur la base de la réglementation existante, des recommandations d'ajustement, au demeurant assez limitées, ont été proposées s'agissant des exigences prudentielles existantes relatives à la gouvernance, au contrôle interne et à la gestion des risques. Quant aux normes prudentielles quantitatives, l'atelier a mis en évidence que la solution la plus adaptée, pour y introduire la dimension consolidée, serait d'engager sans tarder un projet global de mise à jour de la réglementation afin de transposer les dispositifs de Bâle II/III en les adaptant aux besoins de la supervision dans la CEMAC. Tel serait notamment le besoin s'agissant des exigences de fonds propres, des règles de division des risques et des ratios de liquidité, à la fois sur base sociale et consolidée. En effet, la réglementation actuelle y afférente, de conception trop ancienne, n'est pas apparue comme une base pertinente pour introduire la dimension consolidée, en l'état actuel. Elle devrait plutôt être refondue dans sa globalité.

Dans l'attente du lancement d'un projet global de « passage à Bâle II/III », la mission a proposé au SG-COBAC d'adopter un ratio de levier, déjà conforme au dispositif de Bâle III, et lui a fourni les éléments préparatoires à cet effet.